

Prolongement du réseau gazier de Saint-Rémi à Sainte-Clotilde

Le projet en bref

Dans l'optique de soutenir le développement économique régional de villes au sein de la MRC des Jardins-de-Napierville, un projet de prolongement du réseau de distribution de gaz naturel est en cours de réalisation. Plus concrètement, Énergir procède à l'ajout de nouvelles conduites souterraines sur une distance d'environ 30 km pour renforcer le réseau à Saint-Rémi et desservir la municipalité de Sainte-Clotilde.

Afin de connecter la ville de Saint-Rémi à celle de Sainte-Clotilde, des travaux sont en cours par l'entrepreneur Pomerleau. Plusieurs équipes travaillent de manière simultanée dans différents secteurs des deux municipalités depuis le mois de juillet. Les travaux prévoient se poursuivre jusqu'en décembre 2019.

Ce projet d'envergure a obtenu une aide financière de 17 425 000 \$ du gouvernement du Québec pour sa réalisation.

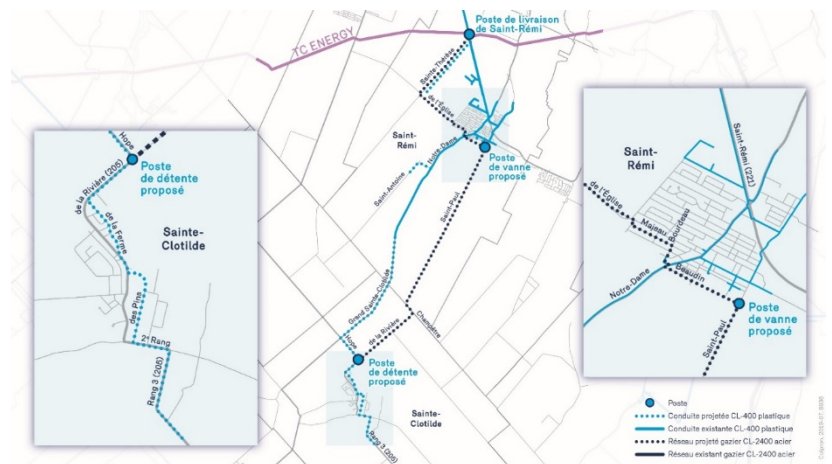
À moins d'une situation exceptionnelle, les travaux s'effectuent entre 7 h et 17 h 30 du lundi au vendredi.

Tracé du projet

Une analyse rigoureuse du projet a permis de proposer le tracé ayant le moins d'impact possible sur l'environnement et sur les citoyens.

Les grandes lignes des travaux se résument à :

- La mise à niveau du poste de livraison (démantèlement et reconstruction)
- L'installation de postes de détente (abaisser la pression) et de vanne (isoler le réseau)
- L'installation des conduites souterraines de gaz naturel (alimentation et distribution)



Echéancier global du projet

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Planification du projet | Été — automne 2018 |
| Dépôt à la Régie de l'énergie | Automne 2018 |
| Appel d'offres — Entrepreneur | Hiver 2019 |
| Ingénierie détaillée et consultations | Printemps — été 2019 |
| Construction | Juillet — automne 2019 |
| Mise en gaz | Automne — décembre 2019 |

FAQ

1. Est-ce que les travaux occasionneront des entraves à la circulation?

Les travaux seront effectués de manière séquentielle afin de minimiser les impacts sur l'ensemble du tracé.

De manière générale, sur les rues affectées par les travaux, au moins une voie à contresens demeurera ouverte et de la signalisation appropriée sera mise en place. De plus, du personnel dédié sera présent pour diriger la circulation et veiller aux déplacements sécuritaires des usagers de la route. Là où requis, des détours ont également été prévus.

Dans les cas des rues plus étroites, seule la circulation locale sera permise. Toutefois, au quotidien, un segment de ces rues devra être temporairement fermé, même à la circulation locale, pour permettre la descente sécuritaire de la conduite de gaz. Cette fermeture quotidienne planifiée être faite entre 13 h 30 et 15 h 30, à moins d'une situation exceptionnelle, telle que la prévision de pluies abondantes, qui pourraient avoir une incidence sur les heures de fermeture pour des raisons de sécurité.

Les résidents touchés par les travaux effectués sur leur rue recevront une lettre pour les informer plus précisément des impacts à prévoir et des mesures mises en application pour les atténuer.

2. Est-ce que ceux qui le désirent pourront être raccordés sur le réseau gazier?

Celles et ceux souhaitant être raccordés au réseau pourront faire des démarches auprès d'Énergir (1 844 483-1313). Tout raccordement doit être analysé, afin de garantir sa rentabilité, tant pour le client que pour Énergir.

Les équipes de développement d'Énergir ont été présentes sur le terrain depuis les derniers mois pour accompagner les clients potentiels.

3. Est-ce que certains travaux seront effectués à proximité de terrains privés?

Énergir privilégie l'installation de conduites en emprises municipales, mais dans certains cas, des contraintes ne le permettent pas. Dans ces cas, des ententes ont été prises avec les propriétaires pour négocier une servitude permanente pour l'installation de la conduite ou temporaire pour installer de l'équipement pendant les travaux.

Comme c'est le cas dans tous nos travaux, Énergir compte déployer tous les efforts nécessaires afin de minimiser les impacts que ces travaux pourraient causer. Nous nous assurerons de remettre les terrains en état et selon les normes après notre passage.

4. Y a-t-il des risques liés à vos travaux? Est-ce sécuritaire?

Ces travaux sont minutieusement planifiés, suivis et réalisés par les équipes d'ingénierie et de construction d'Énergir. Des évaluations sont également réalisées afin de répondre aux préoccupations.

Les risques de ce type de travaux ne sont pas différents de ceux que nous retrouvons sur n'importe quel chantier de construction. Le facteur « gaz naturel » n'intervient qu'à la toute fin des travaux lorsque l'on met en service la nouvelle conduite.

En cas d'urgence, les équipes sont formées pour intervenir rapidement et efficacement afin de résoudre tout type de situation.

5. Est-ce que le gaz naturel est dangereux ?

Le gaz naturel est une énergie sécuritaire et non toxique. Des recherches médicales ont démontré que l'humain peut respirer, sans effet nocif, de l'air avec une concentration de gaz naturel pouvant aller jusqu'à 25 %. C'est le manque d'oxygène dans l'air et non le gaz naturel qui peut causer un malaise.

Le gaz naturel est inodore à l'origine, mais on y ajoute une substance odorante, le mercaptan, pour le détecter facilement en cas de fuite. C'est le mercaptan qui lui donne une forte odeur d'œuf pourri et qui permet de détecter la présence de gaz naturel à des concentrations de moins de 1 % dans l'air.

À l'air libre, le gaz naturel s'élève et se dissipe rapidement, parce qu'il est plus léger que l'air. S'il se retrouve en contact avec l'eau, il ne se mélange pas et ne la contamine pas. Il fait des bulles, remonte à la surface et se dissipe rapidement dans les airs.

Enfin, le gaz naturel ne s'enflamme pas facilement. Pour qu'il puisse brûler, sa concentration dans l'air doit être de 5 à 15 % (soit une plage plus petite que celle de l'essence ou du propane), et une source d'allumage doit être présente.

6. Quels sont les avantages du gaz naturel ?

Moins cher que l'électricité et le mazout, le gaz naturel peut réduire de moitié la facture énergétique des entreprises et des industries. En optant pour le gaz naturel, elles font aussi le choix de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Quand une usine utilise le gaz naturel au lieu du mazout, elle diminue ses émissions de gaz à effet de serre dans une proportion allant jusqu'à 32 % et abolit presque totalement les émissions d'oxydes d'azote et de soufres (celles qui sont responsables des pluies acides) de même que les particules fines, qui affectent la qualité de l'air, tout en économisant jusqu'à 40 % sur ses coûts d'énergie, un atout majeur pour poursuivre son développement et mieux prospérer.

Pour toute question ou commentaire sur le projet :

**1 844 483-1313 |
communications@energir.com**